

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Extrait du registre

Séance du 16 mars 2023

Relative à l'approbation du Compte de Gestion 2022

DL20230316SMR01 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 03 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt trois, le vendredi seize mars, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Serge GRANSART, membre suppléant

Représentés par pouvoir : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU, Catherine PARDILLOS, membre titulaire, donne pouvoir à Nicole BELLANGER

Absents excusés : Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Madame la Présidente du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes présente au comité le rapport suivant :

Le compte de gestion du comptable du Syndicat Mixte nous a été transmis le 31 janvier 2023, tel que prévu par l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du compte de gestion de Madame le Receveur pour le budget général de l'exercice 2022.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2122-21, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion pour le budget général de l'exercice 2022.

.../...

EXERCICE 2022	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	57 694,04 €	31 835,96 €	- 25 858,08 €
FONCTIONNEMENT	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €	9 086,56 €

2022	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire*	Solde de clôture
Investissement	420 561,37 €	/	- 25 858,08 €		394 703,29 €
Fonctionnement	45 363,87 €	0,00 €	9 086,56 €		54 450,43 €
TOTAL	465 925,24 €	0,00 €	- 16 771,52 €		449 153,72 €

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2022		Dépenses en €	Recettes en €
Résultat cumulé au 31/12/2022	Section de Fonctionnement	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €
	Résultat reporté	/	45 363,87 €
	Section d'investissement	57 694,04 €	31 835,96 €
	Résultat reporté		420 561,37 €
Reste à réaliser section investissement à reporter en n+1		6 540,00 €	/
TOTAL		1 333 016,04 €	1 775 629,76 €
Différence Recettes – Dépenses		442 613,72 €	

Sans reprendre les excédents de l'année antérieure, les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	Dépenses en €	Recettes en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Réalisation de l'exercice	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €
Excédent de fonctionnement 2022		9 086,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Réalisation de l'exercice	57 694,04 €	31 835,96 €
Déficit d'investissement 2022		- 25 858,08 €
TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES	1 326 476,04 €	1 309 704,52 €
Différence Recettes – Dépenses	- 16 771,52 €	



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
D. Sardeau
Dominique SARDOU

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.